

Département du Val de Marne

Mairie de Choisy-le-Roi

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	40
Représentés	3
Absent	0

Votes	
Pour	33
Contre	0
Abstention	10
N.P.P.V	0

Conseil Municipal

Séance du 07 avril 2026

Le mardi 07 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le mercredi 01 avril 2026, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Étaient présents :

M. Mmes. : Monsieur Youssef AHRICA, Monsieur Robin ALBERT, Monsieur Joséphin ANDRIANTAFIKA, Monsieur Thierry BALIAS, Madame Annick BALLEREAU, Monsieur Matthieu BAUHAIN, Madame Céline BEAURY, Madame Malika BENKAHLA, Madame Malika BENLARBI, Monsieur Kristian BOLLE-DALLIAH, Monsieur Aziz BOUGRASSA, Madame Hamida BOUGUEROUA, Monsieur Julien BOURVEN, Monsieur Laurent CHASSAY, Madame Stéphanie CHENU, Monsieur Vasco COELHO, Madame Rachel COHEN, Monsieur Frédéric DRUART, Madame Martine FOURNIAUD, Madame Amandine FRANCISOT, Monsieur Karim GARROUT, Madame Danièle GAULIER, Madame Bénédicte HACHE, Monsieur Ali ID ELOUALI, Madame Lucie LANTERNIER, Madame Nathalie LAZIC, Monsieur Jordan MADIANDE, Monsieur Henrique MARQUES, Monsieur Alain OMRANE, Madame Sushma OSTERMEYER, Monsieur Tonino PANETTA, Monsieur Yannig PONS, Monsieur Franklin Lambert POU DY, Monsieur Katiana RENE, Monsieur Hamid SAIDJI, Madame Bénédicte SALLAM LEMOINE, Madame Claire SAMARCQ, Monsieur Billy SOMSOUK, Monsieur Moustapha THIAM, Madame Ahlem ZENATI,

Étaient représenté-e-s :

Madame Delphine ROQUES pouvoir à Madame Bénédicte HACHE
Madame Hacès SASU pouvoir à Monsieur Julien BOURVEN
Madame Zahia TAZAMOUCTH pouvoir à Monsieur Robin ALBERT

Étaient absent.e.s :

Secrétaire de séance :

Bénédicte SALLAM LEMOINE

O B J E T

ÉLECTION DES REPRÉSENTANT.E.S DE LA COMMUNE À LA COMMISSION D'ÉVALUATION DES CHARGES TERRITORIALES (CLECT) DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE

ÉLECTION DES REPRÉSENTANT.E.S DE LA COMMUNE À LA COMMISSION D'ÉVALUATION DES CHARGES TERRITORIALES (CLECT) DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE

La loi 2015-991 du 7 août 2015 dite Nouvelle Organisation Territoriale de la République loi NOTRe a créé la Métropole du Grand Paris (MGP), concomitamment elle a fait naître en son sein les Établissements publics territoriaux (EPT) le 1^{er} janvier 2016.

Ces derniers ont mis en place une Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales CLECT, composée de membres de chaque commune, issu-e-s de leurs Conseils municipaux.

L'organe délibérant de chaque EPT est chargé de déterminer la composition qu'il souhaite donner à la CLECT. Le Conseil de Territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre a prévu que chacune des 24 Communes soit représentée par un membre titulaire, auquel est adjoint un·e suppléant·e qui pourra assister aux réunions de la CLECT, sans pouvoir de vote, dès lors que le/la titulaire sera présent·e.

LE CONSEIL,

Vu l'exposé de Monsieur Tonino PANETTA,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-33, et R. 1212-1 et suivants ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment les dispositions de l'article 1609 nonies C ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu l'Ordonnance n°2015-1630 du 10 décembre 2015 complétant et précisant les règles financières et fiscales applicables à la métropole du Grand Paris, aux établissements publics territoriaux et aux communes situées dans ses limites territoriales ;

Vu la délibération du Conseil de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre du 26 janvier 2016 créant la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales entre l'établissement public territorial et ses communes membres et actant de sa composition à savoir un·e titulaire et un·e suppléant·e par commune ;

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Procède à l'élection d'un membre titulaire et d'un·e suppléant·e de la Commune à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales (CLECT) instituée par l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

Sont élues :

MME DANIELÈ GAULIER	MEMBRE TITULAIRE
MME AMANDINE FRANCISOT	MEMBRE SUPPLÉANTE

ARTICLE 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 07 avril 2026

Pour extrait conforme,
Monsieur Tonino PANETTA
Maire

AR Préfectoral

le 09/04/2026

Acte Excéutoire sous référence :

094-219400223-20260407-DEL26054H1-DE